





# Bordereau de signature

## DEL2017\_0213



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	30/11/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	30/11/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-11-30)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // deliberation\_mairie

# VILLE DE NOISIEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de  
SEINE ET MARNE

DEL2017\_ 0213

Arrondissement de  
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de CHAMPS-SUR-MARNE

**SÉANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt quatre novembre, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 16 novembre 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.

**PRÉSENTS** : M. VISKOVIC, M. TIENG, M. SANCHEZ, Mme DODOTE, Mme TROQUIER, M. RATOUCNIAK, Mme NAKACH, M. DIOGO, M. BEAULIEU, Mme NEDJARI, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme ROTOMBE, M. BARDET, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, M. NYA NJIKÉ, Mme JULIAN, M. ROSENMANN, M. FONTAINE, Mme CAMARA, M. CALAMITA, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

Mme NATALE qui a donné pouvoir à M. FONTAINE,  
Mme MONIER qui a donné pouvoir à M. TIENG,  
Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à M. DIOGO,  
Mme VICTOR qui a donné pouvoir à Mme TROQUIER,  
M. DRAMÉ qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI,  
Mme BOUHENNI qui a donné pouvoir à M. MAYOULOU NIAMBA,  
Mme PHAM qui a donné pouvoir à M. KAPLAN.

**ABSENTS** : Mme PELLICOLI, M. NGUYEN.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. MAYOULOU NIAMBA.

Point n° 5 : Modification du tableau des effectifs



- suite DEL2017\_

0213

portant sur la modification du tableau des effectifs (2)

**VU**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU**, la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**VU**, la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU**, la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

**VU** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

**VU**, le tableau modifié des effectifs du personnel territorial de Noisiel annexé au budget 2017,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Libellé du grade	Existant	Proposition		Effectif total du grade
		Création	Suppression	
Infirmier en soins généraux de classe normale	2	1		3

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget 2017 et suivants.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

**POUR EXTRAIT CONFORME**



Le Maire

Mathieu VISKOVIC

Transmis au représentant de l'Etat le 30 NOV. 2017  
Publié le 30 NOV. 2017

"Acquitté en PREFECTURE le:" 30/11/2017